REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Date de la convocation : 14 DECEMBRE 2022
Rendu exécutoire le : 22 DECEMBRE 22
Date d'affichage : 22 DECEMBRE 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt-deux et le 20 Décembre, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (10) : BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, QUIRINY Monique, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, MORLIERE Ludovic, ANTON Jean Rémy, Martine Delreux, Gisèle VIALLES, BAGNATI Sylvain,
Absents : REY Philippe a donné procuration à BARTHES Daniel, BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, Caroline Nadal a donné procuration à Gabaude Chantal
Votants : (13)
Secrétaire de séance : GUIEN Guylaine

2022-54 : PARTICIPATION DES COMMUNES MEMBRES DU SIVU DE LA GENDARMERIE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE DE GENDARMERIE

M le Maire explique à l'Assemblée que, le SIVU de la gendarmerie de Murviel les Béziers, dans la séance du 09/12/2022 prévoit des études dans le cadre du projet de construction d'une caserne à Murviel.

M Le Président Sylvain Hager demande aux communes membres du SIVU de participer aux études à hauteur de 1 euro par habitant pour l'année 2023.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE la participation de 1 euros par habitant soit 1218 euros pour 2023

AUTORISE Monsieur le Maire à participer au projet de construction de la caserne de Gendarmerie.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
D. BARTHES

MAIRIE de PUIMISSON (Hérault)